



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de la convocation : 16/01/2026

Date d'affichage : 16/01/2026

*DELIBERATION N° 003/2026
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES
SEANCE DU 22 JANVIER 2026*

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Céline FREIXINOS – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Christine BACHES – Claire SALFATI TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Richard VENDRELL – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT

Pouvoirs :

- Jean PEZIN donne pouvoir à Modeste BOSQUE
- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Robert TARDA donne pouvoir à Pascal GIRAUDET
- Jacqueline KEILING donne pouvoir à Carole CARTON
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Olivier RABAT
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Jordi DELCLOS
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES

Absents excusés : Caroline PICCOLO – Eric BOUILLIN

Secrétaire de séance : Richard VENDRELL

OBJET : Attribution de la tranche ferme et affermissement de la tranche conditionnelle des quatre lots du Marché à Procédure Adaptée (MAPA) d'aménagement du « parking Le Go ».

M. le Maire, informe l'assemblée que la ville a lancé un avis d'appel public à concurrence sur le site AWS « Marchés Publics Info » le 07/11/25 et dans l'hebdomadaire « La Semaine du Roussillon-N°1524 » du 19 novembre 2025 » pour des travaux d'aménagement du « parking Le Go ».

Il précise que ce MAPA contenait quatre lots, à savoir, lot n° 1 « Voirie-Réseau pluvial », lot n° 2 « Réseaux secs », lot n° 3 « Espaces verts », lot n° 4 « Clôtures » avec une tranche ferme et une tranche conditionnelle (voie menant au futur parking du parc urbain-Aire de loisirs).

Les deux critères de jugement des offres prévus dans le règlement de la consultation pour les deux tranches étaient le prix (55 % de la note) et la valeur technique de l'offre (45 % de la note).

Puis, M. le Maire indique que la date limite de réception des offres était fixée au 01/12/25 et, lors de l'ouverture des plis, les propositions pour ces quatre lots pour les deux tranches ont été examinées par le maître d'œuvre (MOE), à savoir « BE 2T » sis à Perpignan, pour contrôle et première analyse suivant les deux critères d'attribution susdits.

A la suite de cette première analyse, la ville a renégocié le 08/12/25 avec toutes les entreprises pour les deux tranches des quatre lots de ce marché.

Le MOE, a ensuite rendu le rapport d'analyse des offres définitives le 18/12/25 pour les deux tranches et la ville a décidé d'affermir la tranche conditionnelle pour les quatre lots car elle a délibéré le 04/12/25 pour acquérir le terrain cadastré AT n° 289 appartenant aux consorts Despuès sur lequel sera réalisé la voie menant au futur parking du parc urbain-Aire de loisirs.

Par suite, la ville a notifié respectivement les 23/12/25 et 08/01/26 le rejet de leurs offres aux soumissionnaires non retenus pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle de ce MAPA.

Le MOE a proposé au pouvoir adjudicateur le classement final suivant pour les quatre lots de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle :

- **Lot n° 1 : « Voirie-Réseau pluvial »**

Trois entreprises ont soumissionné, à savoir, la SAS « COLAS France » sise 14, avenue de la Côte Vermeille-Zone Artisanale-66300-Thuir, la SARL « EIFFAGE ROUTE GRAND SUD » située 1, Chemin de Villeneuve la Raho-66280-Saleilles, la SAS « TRAVAUX PUBLICS 66 » sise 79, route de Perpignan-66380-Pia

Entreprise la mieux-disante pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle : SARL « EIFFAGE ROUTE GRAND SUD » avec une note de 100 pts/100 et un prix de 186 221,46 € HT pour la tranche ferme et 28 688,63 € HT pour la tranche conditionnelle, soit 214 910,09 € HT pour les deux tranches.

- **Lot n° 2 : « Réseaux secs »**

Six entreprises ont soumissionné, à savoir, la SARL « AGECE TP » sise 1, rue de l'Industrie-66240-Saint-Estève, la SARL « CEGELEC CITEOS » située 650, rue Jean Baptiste Biot-66000-Perpignan, la SAS « DEBELEC GROUPE COMELEC » sise Route de Bompas-66380-Pia, la SARL « EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES » située 1, Chemin de Villeneuve la Raho-66280-Saleilles, la SAS « ECL » sise 14, rue de Barcelone-Sainte Eugénie-66270-Le Soler, la SARL « SPIE CITYNETWORKS » située ZI La Mirande-17, avenue de l'aérodrome-66240-Saint Estève.

Entreprise la mieux-disante pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle : SAS « ECL » avec une note de 97 pts/100 et un prix de 70 415 € HT pour la tranche ferme et de 13 810 € HT pour la tranche conditionnelle, soit 84 225 € HT pour les deux tranches.

- **Lot n° 3 : « Espaces verts »**

Trois entreprises ont soumissionné, à savoir, la SARL « DRIM » sise 2549, Chemin de Maillolles-66000-Perpignan, la SAS « SEE PEYRET » située Route de Saint-Nazaire-66140-Canet-en-Roussillon, la SARL « SERPE » sise 4, Rue Louis Blériot-66600 Rivesaltes.

Entreprise la mieux-disante pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle : SARL « DRIM » avec une note de 98 pts/100 et un prix de 27 983,75 € HT pour la tranche ferme et 4 982,50 € HT pour la tranche conditionnelle, soit 32 966,25 € HT pour les deux tranches.

- **Lot n° 4 : « Clôtures »**

Trois entreprises ont soumissionné, à savoir, la SARL « ARU CVMT » sise RD 618 Bose de Vilaclara-Zone Commerciale des Albères-66740-Laroque des Albères, la SARL « ESPACE CLOTURE MEDITERRANEE » située 3, rue Léon Foucault-66000-Perpignan, la SASU « GUILLOT PRESTA SERVICES » sise 9, rue de la Barrère-66390-Baixas.

Entreprise la mieux-disante pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle : SARL « ESPACE CLOTURE MEDITERRANEE » avec une note de 100 pts/100 et un prix de 5 850 € HT pour la tranche ferme et 2 340 € HT pour la tranche conditionnelle, soit 8 190 € HT pour les deux tranches.

La commission « Travaux » s'est réunie le 20/01/26 et a donné un avis favorable à l'unanimité à l'attribution des quatre lots de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle de ce marché aux entreprises les mieux-disantes, à savoir, pour le lot n° 1, la SARL « EIFFAGE ROUTE GRAND SUD » sise à Saleilles avec une note de 100 pts/100 et un prix de 186 221,46 € HT pour la tranche ferme et 28 688,63 € HT pour la tranche conditionnelle, soit 214 910,09 € HT pour les deux tranches, pour le lot n° 2 « Réseaux secs » à l'entreprise SAS « ECL » située au Soler avec une note finale de 97 pts/100 et un prix de 70 415 € HT pour la tranche ferme et de 13 810 € HT pour la tranche conditionnelle, soit 84 225 € HT pour les deux tranches, pour le lot n° 3 à la SARL « DRIM » avec une note de 98 pts/100 et un prix de 27 983,75 € HT pour la tranche ferme et 4 982,50 € HT pour la tranche conditionnelle, soit 32 966,25 € HT pour les deux tranches et pour le lot n° 4 à la SARL « ESPACE CLOTURE MEDITERRANEE » avec une note de 100 pts/100 et un prix de 5 850 € HT pour la tranche ferme et 2 340 € HT pour la tranche conditionnelle, soit 8 190 € HT pour les deux tranches.

Par suite, M. le Maire propose au conseil municipal, d'une part, de retenir les entreprises les mieux-disantes pour les quatre lots de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle, à savoir, pour le lot n° 1, la SARL « EIFFAGE ROUTE GRAND SUD », pour le lot n° 2, la SAS « ECL », pour le lot n° 3, la SARL « DRIM », pour le lot n° 4, la SARL « Espace Clôture Méditerranée », d'autre part, d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes d'engagement avec ces quatre entreprises, ainsi que toute pièce utile pour l'attribution de ces marchés.

Le conseil municipal, oui l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** d'affermir la tranche conditionnelle des quatre lots du MAPA cité en objet ;

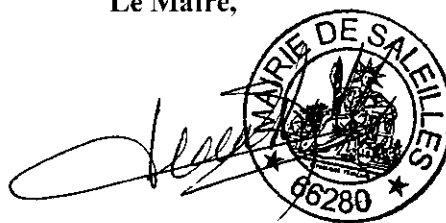
- **Décide** d'attribuer les quatre lots de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle de ce marché aux entreprises les mieux-disantes, à savoir, pour le lot n° 1 « Voirie-Réseau pluvial », la SARL « EIFFAGE ROUTE GRAND SUD » sise à Saleilles SARL « EIFFAGE ROUTE GRAND SUD » avec un prix de 186 221,46 € HT pour la tranche ferme et 28 688,63 € HT pour la tranche conditionnelle, soit 214 910,09 € HT pour les deux tranches, pour le lot n° 2 « Réseaux secs », l'entreprise SAS « ECL » située au Soler avec un prix de 70 415 € HT pour la tranche ferme et de 13 810 € HT pour la tranche conditionnelle, soit 84 225 € HT pour les deux tranches, pour le lot n° 3 « Espaces verts », la SARL « DRIM » avec un prix de 27 983,75 € HT pour la tranche ferme et 4 982,50 € HT pour la tranche conditionnelle, soit 32 966,25 € HT pour les deux tranches et pour le lot n° 4 « Clôture », la SARL « ESPACE CLOTURE MEDITERRANEE » avec un prix de 5 850 € HT pour la tranche ferme et 2 340 € HT pour la tranche conditionnelle, soit 8 190 € HT pour les deux tranches.

- **Autorise** M. le Maire à signer tous les actes d'engagement pour la tranche ferme et pour la tranche conditionnelle avec les quatre sociétés précitées, ainsi que toute pièce utile dans ce marché ;

- **Précise** que les crédits seront prévus au budget principal 2026 de la commune.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



François RALLO

Publication le : 28 JAN. 2026